

LIVRET D'ACCUEIL

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE (ESAD)

SOINS

AIDE

SOUTIEN

ACCOMPAGNEMENT

LIEN SOCIAL

Arrêté d'autorisation N°2023-14-0308

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté d'Agglomération Arlysère est un établissement public, géré par un conseil d'administration composé de membres élus et d'un président.

Le CIAS de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'engage à répondre au mieux aux besoins des personnes de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, en proposant différents services à domicile, regroupés au sein d'un même pôle.

Ce pôle domicile est composé de :

- Un Service Autonomie à Domicile (SAD MIXTE), avec un Pôle Aide et un Pôle Soins*
- Un Service de Portage de Repas A Domicile (PRAD)*
- Un Service de Téléalarme (TA)*
- Un Accueil de Jour Thérapeutique (AJT)*
- Une Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)*
- Un Centre de Ressources Territorial (CRT)*
- Un Service Animations Seniors*

*Le livret d'accueil de chaque service est disponible sur simple demande auprès du guichet unique.

Pour simplifier les démarches des bénéficiaires auprès des différents services, leur apporter une réponse adaptée et une orientation conforme à leurs besoins, le pôle domicile est doté d'un guichet unique.

Espace Administratif et social -1^{er} étage
7 rue pasteur
73200 ALBERTVILLE



04.82.86.71.70



accueil.poledomicile@arlysere.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi
8h00 → 12h00 et 13h30 → 17h00

L'accueil au guichet unique se fait sans rendez-vous. L'accès est adapté aux personnes à mobilité réduite, avec la présence d'un ascenseur.

L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE

L'Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD), est portée par le Service Autonomie à Domicile (SAD Mixte), lui-même géré par le CIAS ARLYSÈRE. L'Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile intervient sur l'ensemble des 39 communes d'Arlysère.

LE SERVICE FONCTIONNE

Pour les interventions à domicile:

→ du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Pour l'accueil téléphonique :

→ du lundi au vendredi,
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pour l'accueil physique :

→ sur rdv

OÙ

ESAD
Espace Administratif et Social
7 rue Pasteur
73200 ALBERTVILLE

Tél : 04.82.86.71.73
Mail : esad@arlysere.fr

C'EST QUOI ?

L'Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD), accompagne à leur domicile les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Une évaluation et un plan de soins personnalisés sont réalisés, fixant les axes d'accompagnement qui seront poursuivis durant les séances réalisées par le service.

Ces séances ont lieu en moyenne une fois par semaine sur une durée d'environ 3 mois. Une équipe pluridisciplinaire (coordinatrice de pôle, rééducateurs, assistante de soins EN gérontologie, psychologue) est chargée de l'exécution des différentes missions.

POUR QUI ?

Destinée aux personnes ayant une maladie neurodégénérative diagnostiquée, à un stade léger ou modéré.

Le bénéficiaire doit être domicilié sur l'une des communes autorisées.

POUR QUOI ?

- Soutenir de manière adaptée et individualisée les fonctions cognitives du bénéficiaire au sein de son environnement.
- Préserver l'autonomie dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne en s'appuyant sur l'environnement physique et social.
- Favoriser la vie à domicile dans de bonnes conditions
- Maintenir le lien social.
- Renforcer l'approche non médicamenteuse autour de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.
- Soutenir et limiter l'épuisement des aidants par la mise en oeuvre d'une action d'éducation thérapeutique et de soutien.
- Favoriser une approche globale de la personne en associant les autres professionnels et services
- Organiser des relais si le besoin est repéré afin de prolonger l'accompagnement.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez contacter directement le service : **04.82.86.71.73** ou l'accueil du guichet unique : **04.82.86.71.70** ou remplir le **formulaire de contact** disponible sur le site d'Arlysère

<https://www.arlysere.fr/cohesion-sociale/les-services/personnes-agees/>
> rubrique ESAD.



AVEC QUELS TARIFS ?

Les frais sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Le bénéficiaire ne fait aucune avance.

RECOURS POSSIBLES

Les modalités de signalement en cas de suspicion de maltraitance ou de maltraitance avérée sont définies dans le règlement de fonctionnement du service.

Le bénéficiaire conserve pleinement le droit de signaler toute situation qu'il jugerait préjudiciable en faisant appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits :

- À **une personne qualifiée** (Art. L311-5 du CASF). Pour connaître la liste des personnes qualifiées se rapprocher du Conseil Départemental de la Savoie ou sur la page internet suivante : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/personne-qualifiee-role-et-saisine-par-les-usagers-des-etablissements-medico-sociaux-relevant-de>
- À un **médiateur de la consommation** dans les conditions prévues au titre 1^{er} du livre VI. (Art L211-3 du code de la consommation)
- À une **personne de confiance** (art. L311-5-1 du CASF), désignée par le bénéficiaire lui-même.
- Au numéro d'appel d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes : **114**
- Au numéro national d'écoute et d'accompagnement : **3977**
- À **l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhone-Alpes** : 94 boulevard de Bellevue - 73000 Chambéry - 04.72.34.74.00
- Au **Conseil Départemental de la Savoie** : Direction départementale personnes âgées personnes handicapées - Carré Curial, Place François Mitterrand, CS 71806, 73018 Chambéry CEDEX - 04 79 60 28 81 - DPAPH@savoie.fr
- Au **défenseur des droits** : Maison de justice et du droit d'Albertville - 22 avenue Sainte-Thérèse, 73200 Albertville - 06.07.12.01.17

1 Principe de non-discrimination

La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit.

Je dois être respecté comme je suis.



2 Droit à un accompagnement adapté

Le service me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.



3 Droit à l'information

Le service me donne les documents nécessaires pour être informé de mes droits.



4 Droit de choisir

Je décide POUR moi-même et l'on m'explique avant que je décide.

Je peux me faire aider par une personne de mon choix.



5 Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.



6 Droit au respect des liens familiaux

Si je le souhaite, mon accompagnement favorise la participation de ma famille aux activités de la vie quotidienne.



CHARTRE

des **droits et libertés**
de la **personne accueillie**



7 Droit à la protection

Le service respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles et assure ma protection et ma sécurité.



8 Droit à l'autonomie

Dans le respect des règles fixées avec l'équipe, j'ai le droit :

- de me déplacer à l'extérieur
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.



9 Principe de prévention et de soutien

Pendant toute la durée de mon accompagnement, les personnes qui m'entourent doivent :

- m'aider à me sentir bien,
- respecter mes besoins,
- mes attentes,
- ma religion et mes idées.

10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).



11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions.



12 Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter :

- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.



CONTACT DIVERS

Conseil Départemental de la Savoie
Délégation Départementale Personnes Agées
Personnes Handicapées
Place François Mitterrand
CS 71806
73018 CHAMBERY CEDEX
Téléphone : 04.79.96.73.73

Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône-Alpes
Délégation Départementale de la Savoie
94 Boulevard de Bellevue
73000 CHAMBERY
Téléphone : 04.72.34.74.00



ET TOUTES LES INFOS SUR LE WEB

www.arlysere.fr

L'Action Sociale  > Pôle Personnes âgées